Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-084747-3
ISSN 0711-5571

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'Environnement,

Clifford Lincoln

Québec, août 1986

Monsieur Clifford Lincoln
Ministre de l'Environnement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier 1985-1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

André Beauchamp

Québec, août 1986

Table des matières

1. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: lieu privilégié pour la participation du citoyen à la gestion de l'environnement 9

1.1 Nature et composition du Bureau **9**

1.2 Champ d'intervention **9**

1.3 Un rôle de prévention et de consultation **9**

1.3.1 Étapes précédant l'intervention du Bureau **9**

1.3.2 Période d'information et de consultation publiques **10**

1.3.3 Audience publique **10**

1.3.4 Rédaction et diffusion du rapport d'audience **10**

1.3.5 Les suites du rapport **10**

2. Organisation et fonctionnement 11

2.1 Rôle des commissions **11**

2.2 Collaboration du personnel **11**

2.3 Organigramme **11**

2.4 Sommaire des effectifs et des ressources financières au 31 mars 1986 **13**

3. Réalisations 15

3.1 Périodes d'information et de consultation publiques **15**

3.1.1 Dragage d'entretien aux installations portuaires d'Alcan à La Baie et d'élimination des déblais dans la baie des Ha! Ha! **15**

3.1.2 Construction d'un embranchement ferroviaire pour l'usine de la société Domtar inc., à Windsor **16**

3.1.3 Nouveau pont sur la Gatineau avec raccordements aux routes 105 et 366 **16**

3.1.4 Dragage près des installations portuaires de la compagnie I.O.C. à Sept-Îles **17**

3.1.5 Réaménagement de la route 116 dans les municipalités de Danville et du canton de Shipton **17**

3.1.6 Réfection de l'émissaire d'eaux usées de l'usine de pâtes et papiers C.I.P. de Matane **17**

3.1.7 Réfection de la route 117, du sud du lac Roland à la rivière Serpent (réserve faunique de La Vérendrye) **18**

3.1.8 Projet de contournement ouest de Joliette, route 343 **19**

3.1.9 Réfection de la route 117, du Domaine à la limite sud du canton Rousson (réserve faunique de La Vérendrye) **19**

3.1.10 Déplacement de la route 153 à Saint-Boniface-de-Shawinigan **20**

3.1.11 Réaménagement de la route 155, section 180, près de La Tuque **20**

3.1.12 Construction d'un émissaire d'épuration à Donnacona **20**

3.1.13 Réfection de la route 117 entre les lacs Morrisson et Boyer (réserve faunique de La Vérendrye) **21**

3.1.14 Réfection de la route 117 du nord de Saint-Jovite au nord de La Conception **21**

3.1.15 Réaménagement de la route 138, entre la rivière aux Anglais et le lac Cinq Cents (comté Saguenay) **22**

3.1.16 Reconstruction de la route 112, entre l'autoroute 30 et la rivière l'Acadie **22**

3.1.17 Agrandissement de l'aéroport régional de Victoriaville **23**

3.1.18 Poste Mauricie (315-230 kV) et raccordement au poste des lignes à 315 et à 230 kV **23**

3.1.19 Réaménagement du chemin de la Montagne à Hull **24**

3.1.20 Construction d'un émissaire des eaux traitées à Métabetchouan **24**

3.2 Audiences publiques et enquêtes **25**

3.2.1 Projet d'assainissement des eaux de la Rive-Sud de Montréal; construction de l'intercepteur régional, tronçon de Longueuil **25**

3.2.2 Réaménagement de la route 116, tronçon Princeville-Plessisville **27**

3.2.3 Projet de construction d'un barrage à la décharge du lac Simonet **27**

3.2.4 Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (lac Robertson) **28**

3.2.5 Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean **28**

3.2.6 Projet de l'île aux Grues, l'électricité par lignes sous-fluviales **29**

3.3 Autres activités **29**

3.3.1 Études **29**

3.3.2 Rencontres **29**

3.3.3 Démarches de communications **30**

Annexe 31

Publications du Bureau 31

1. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: lieu privilégié pour la participation du citoyen à la gestion de l'environnement

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a été créé en décembre 1978 à l'occasion de modifications substantielles à la Loi sur la qualité de l'environnememt (L.R.Q., c. Q-2). Ces modifications visaient notamment à associer les citoyens à la défense de la qualité de l'environnement et à renforcer les mesures de prévention.

Ainsi, depuis la création du Bureau, la population peut s'informer sur les répercussions de certains projets susceptibles de détériorer l'environnement et peut participer aux prises de décision en matière de protection de l'environnement. De fait, les modifications à la loi obligent les promoteurs de certains projets à se soumettre à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement avant d'obtenir l'approbation du gouvernement du Québec pour mettre un projet à exécution.

La liste des projets qui doivent faire l'objet d'une étude d'impact est fournie dans la section II du Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement. À titre d'exemple, on peut signaler des aménagements de routes et de lignes de transport d'électricité, des constructions de barrages, des projets de dragage, des dénivellations de rivières ou de lacs, des implantations d'aéroports, etc.

1.1 Nature et composition du Bureau

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme permanent qui relève du ministre de l'Environnement tout en étant distinct du ministère de l'Environnement. Au sens de la loi, le Bureau est composé d'au plus cinq membres dont un président et un vice-président. Les membres, appelés commissaires, sont nommés par le Gouvernement pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans. Ce mandat peut toutefois être renouvelé. Lorsque les besoins le justifient, le Bureau peut s'adjoindre des membres additionnels. Ils sont alors nommés par le Gouvernement pour une période limitée correspondant au temps alloué pour une audience publique en particulier.

La loi précise le statut des commissaires. Ils possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi des commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37).

1.2 Champ d'intervention

Le Bureau agit exclusivement sur mandat du ministre de l'Environnement. Son intervention est prévue par deux articles de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Selon l'art. 6.3, le Bureau a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement; il doit faire rapport au ministre de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il a faite du dossier en cause. Les questions susceptibles de faire l'objet d'enquêtes touchent, non pas des politiques, mais des projets de développement ou d'aménagement.

La très grande majorité des actions du Bureau découlent de l'art. 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le rôle du Bureau et des autres agents concernés est précisé par le Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement, adopté par le Gouvernement en décembre 1980. Le Bureau est ainsi autorisé à intervenir à des fins d'information, de consultation, d'audience et d'enquête.

1.3 Un rôle de prévention et de consultation

Le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement est une démarche de planification qui vise un objectif de prévention. Dans le cadre de cette démarche, le Bureau assume un rôle de consultation auprès du public, d'audience et d'enquête.

1.3.1 Étapes précédant l'intervention du Bureau

Dès qu'un promoteur décide de réaliser un projet, il dépose un avis de projet auprès du ministre de l'Environnement. Cet avis, décrivant la nature du projet et les travaux à concevoir, marque le début de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le ministre indique alors au promoteur, dans une directive ministérielle, les paramètres de l'étude d'impact que ce dernier ou son consultant doit réaliser.

Une fois que le ministre de l'Environnement a reçu l'étude d'impact préparée par le promoteur et qu'il la juge recevable, il confie au Bureau le mandat de la rendre publique et d'informer le public. Quant au

promoteur, il doit remplir certaines obligations en matière d'information. D'abord, il doit diffuser deux avis publics dans la ou les régions où le projet est susceptible d'être réalisé, ainsi qu'à Montréal et à Québec puis, il a à transmettre un résumé de l'étude d'impact à toutes les municipalités dans les limites desquelles il a l'intention d'exécuter son projet.

1.3.2 Période d'information et de consultation publiques

Le Bureau intervient dans le processus lors de la période d'information et de consultation publiques . Son travail consiste à déposer le dossier de l'étude d'impact dans ses locaux permanents ouverts au public à Québec et à Montréal, ainsi que dans la ou les régions touchées par le projet. Par la suite, il informe la population des endroits où le dossier peut être consulté et renseigne les personnes sur la nature du projet. Le Bureau informe également le public sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts et sur la démarche à suivre pour demander une audience publique.

À ces fins, divers moyens sont utilisés: communiqués de presse, affichage, conférences de presse, séances d'information, etc. La nature des moyens varie selon l'ampleur du projet et la dimension du territoire concerné. Dans certains cas, le Bureau offre aussi des services d'appoint: constitution d'une documentation complémentaire au dossier; identification de personnes-ressources aptes à aider les groupes et individus dans leur recherche; présence occasionnelle d'un analyste ou d'un agent d'information du Bureau dans la région touchée par le projet.

Au terme de la période d'information et de consultation publiques, période qui dure généralement 45 jours, le Bureau transmet un rapport au ministre de l'Environnement pour lui signaler tout commentaire significatif reçu. Si aucune demande d'audience n'a été acheminée au ministre, le rôle du Bureau dans le projet est terminé.

Toutefois, en vertu de l'art. 31.5 du Règlement général sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Bureau se charge aussi de transmettre à l'initiateur du projet et à ceux qui ont soumis des représentations, une copie du décret relatif à la demande de certificat d'autorisation.

1.3.3 Audience publique

Lorsqu'une audience publique est demandée dans le délai réglementaire de 45 jours et que le ministre ne juge pas cette demande frivole, il confie au Bureau le mandat de tenir enquête et audience. Le président du Bureau forme alors une commission qui travaillera spécifiquement sur le projet. Celle-ci dispose d'un délai maximum de quatre mois pour tenir l'enquête et l'audience et remettre son rapport.

Conformément aux règles de procédure (décret 3735-80), l'audience publique se déroule en deux parties, séparées par un délai minimum de 21 jours.

Lors de la première partie de l'audience, le promoteur présente son projet à la commission et au public et fait ressortir les principaux éléments contenus dans son étude d'impact. De plus, il répond aux questions des citoyens et des commissaires de façon à leur permettre d'approfondir leur connaissance du projet et, en particulier, ses effets possibles sur le milieu environnant. La commission peut convoquer à l'audience toute personne dont elle considère le témoignage nécessaire.

Lors de la deuxième partie de l'audience, les commissaires recueillent les commentaires et les opinions d'intervenants sur le projet. Les personnes ont deux moyens de faire connaître leur point de vue, soit sous forme de mémoire écrit, déposé quatre jours avant la reprise de l'audience, soit en intervenant oralement.

1.3.4 Rédaction et diffusion du rapport d'audience

L'audience et l'enquête terminées, la commission rédige, à l'intention du ministre de l'Environnement, un rapport comprenant la synthèse des opinions exprimées ainsi que les constatations et l'analyse qu'elle a faites à l'égard du projet.

La Loi sur la qualité de l'environnement stipule que tous les rapports d'enquête et d'audience du Bureau sont rendus publics par le ministre de l'Environnement dans les 60 jours suivant leur réception; le ministre peut toutefois décider de les rendre publics avant que ce délai ne soit écoulé.

1.3.5 Les suites du rapport

Lorsque le rapport de la commission est rendu public, le rôle du Bureau dans le dossier est terminé. Il appartient au ministre de l'Environnement de prendre connaissance du contenu du rapport et de transmettre ses recommandations au Conseil des ministres qui prend la décision finale. Cette décision, qui peut être prise par tout comité de ministres dont fait partie le ministre de l'Environnement, et auquel le gouverneur en conseil délègue ce pouvoir, peut être d'autoriser le projet tel que déposé par le promoteur, d'imposer des modifications ou des conditions à sa réalisation ou de refuser le projet.

Toutefois, comme c'est le cas au terme d'une période d'information et de consultation qui n'est pas suivie d'une audience ou d'une enquête, le Bureau assume aussi la tâche de communiquer à l'initiateur du projet et à ceux qui ont soumis des représentations, une copie du décret relatif à la demande de certificat d'autorisation.

2. Organisation et fonctionnement

2.1 Rôle des commissions

Lorsque le ministre confie au Bureau un mandat d'audience ou d'enquête, le président du Bureau forme la commission qui sera chargée de l'exécution du mandat. Bien que le nombre de commissaires puisse varier, une commission est habituellement composée de trois membres dont deux commissaires permanents du Bureau et un commissaire *ad hoc*. Pour assurer la direction de chaque commission et pour présider les séances publiques, le président du Bureau désigne un commissaire responsable couramment appelé président de commission. Les membres de la commission sont les signataires du rapport du Bureau.

2.2 Collaboration du personnel

Le Bureau dispose d'un effectif de 17 personnes pour remplir les mandats qui lui sont confiés et pour assurer le fonctionnement et la gestion. De ce nombre, 12 personnes fournissent une collaboration technique, scientifique et administrative au président et aux diverses commissions d'enquête et d'audience.

2.3 Organigramme

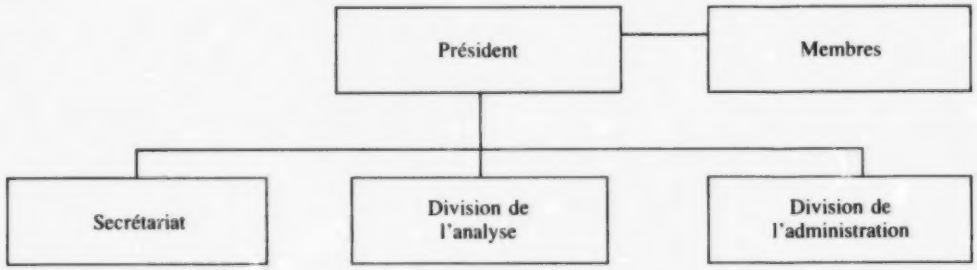

Membres	Président	André Beauchamp
	Secrétaire	Réjane de Lottinville
	Vice-présidente	Louise Roy[1]
	Commissaires	Florent Poirier Luc Ouimet Vincent Dumas[2]
	Secrétaire	Lucille Pillière
Secrétariat	Secrétaire	Jean-Paul Sabourin
	Agente de secrétariat	Ginette Boucher[3]
	Organisation matérielle	André Desgagnés
	Centre de documentation (Québec)	Éliane Moisan[4] Diane Paquet[4]
	Accueil et secrétariat	Constance Métivier
	Agentes d'information	Éliane de Nicolini Liliane Simard[5]
	Centre d'information (Montréal)	Andrée Guérard
Division de l'analyse	Analystes	Pierre Auger Pierre Chevalier Normand Dupont Robert Lapalme Yves LeBlanc
	Secrétaire	Jacqueline Cantin[3]
Division de l'administration	Responsable de l'administration	Christian Gagnon

1 Mandat ayant pris fin le 11 mars 1986.

2 Nommé vice-président de l'Office de protection du consommateur le 10 mai 1985.

3 Secrétaire occasionnelle pour le groupe de professionnels.

4 Technicienne en documentation.

5 Agente d'information occasionnelle.

Membres additionnels

Conformément à l'art. 6.2 (section 11A) de la loi, des membres additionnels peuvent être nommés pour une période déterminée. Au cours de l'exercice 1985-1986, cinq commissaires ont été nommés à ce titre.

Peter Jacobs (du 1er avril au 8 mai 1985)

Jean-Claude Dionne (du 1er avril au 9 mai 1985)

Jean-Pierre Villeneuve (du 1er avril au 9 mai 1985)

Claude Hamel (du 1er avril au 4 août 1985)

André Charbonneau (du 26 février 1986 au...)

2.4 Sommaire des effectifs et des ressources financières au 31 mars 1986

A - Le sommaire des effectifs

Catégorie	Personnes en fonction	Postes vacants	Postes autorisés
Membres	3	1	4
Cadres	1		1
Professionnels	7		7
Bureau	5		5
Total	**16**	**1**	**17**
Postes occasionnels	4		4

B - Les ressources financières

Catégorie	Fonds utilisés[1]
Traitements, salaires et allocations	685,9
Traitements pour postes occasionnels	70,3
Frais de déplacement	59,0
Services professionnels	123,2
Entretien et réparations	0,9
Loyer	1,5
Achat de fournitures	18,4
Dépenses de capital	19,7
Autres dépenses	1,8
Total	**980,7**

1 En milliers de dollars

3. Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a entrepris deux audiences publiques: celle sur le projet d'assainissement des eaux usées de la Rive-Sud de Montréal (construction de l'intercepteur régional, tronçon de Longueuil) et celle sur le projet de réaménagement de la route 116, tronçon Princeville–Plessisville. Dans ce dernier cas toutefois, seule la première partie de l'audience avait eu lieu au 31 mars 1986.

Durant l'année financière 1985-1986, 23 projets ont été confiés au Bureau, dont trois avec mandat d'audience publique ou d'enquête.

Parmi les 20 projets ayant fait l'objet de périodes d'information, 18 sont complétés. Au 31 mars, l'un de ces projets, le réaménagement du chemin de la Montagne à Hull, avait suscité des demandes d'audience publique, mais le ministre n'avait pas encore donné suite à ces demandes. On attendait une décision à propos d'un projet ayant fait l'objet d'une période d'information, celui du poste Mauricie.

Un seul projet a suivi la procédure complète: avis de projet, directive ministérielle, étude d'impact, avis de recevabilité, période d'information, audience publique. Au 31 mars, le projet de réaménagement de la route 116, entre Princeville et Plessisville, était rendu à la deuxième partie de l'audience. Par ailleurs, un autre projet, celui du barrage à la décharge du lac Simonet, a fait l'objet d'une enquête.

Entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986, trois commissions, dont le mandat avait commencé l'année précédente, ont remis leur rapport au ministre. Ce sont: la commission d'enquête sur le projet de l'Île-aux-Coudres, la commission d'enquête et d'audience sur le projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (lac Robertson) et la commission d'enquête et d'audience sur le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

3.1 Périodes d'information et de consultation publiques

Liste des projets qui ont fait l'objet d'une période d'information mais qui n'ont pas donné lieu à la tenue d'une audience publique:

- dragage d'entretien aux installations portuaires d'Alcan à La Baie et d'élimination des déblais dans la baie des Ha! Ha!;
- construction d'un embranchement ferroviaire pour l'usine de la société Domtar inc., à Windsor;
- nouveau pont sur la Gatineau avec raccordements aux routes 105 et 366;
- dragage près des installations portuaires de la compagnie I.O.C. à Sept-Îles;
- réaménagement de la route 116 dans les municipalités de Danville et du canton de Shipton;
- réfection de l'émissaire d'eaux usées de l'usine de pâtes et papiers C.I.P. de Matane;
- réfection de la route 117 du sud du lac Roland à la rivière Serpent;
- projet de contournement ouest de Joliette, route 343;
- réfection de la route 117 du Domaine à la limite sud du canton Rousson;
- déplacement de la route 153 à Saint-Boniface-de-Shawinigan;
- réaménagement de la route 155, section 180, près de La Tuque;
- construction d'un émissaire d'épuration à Donnacona;
- réfection de la route 117 entre les lacs Morrisson et Boyer;
- réfection de la route 117 du nord de Saint-Jovite au nord de La Conception;
- réaménagement de la route 138, entre la rivière aux Anglais et le lac Cinq Cents (comté Saguenay);
- reconstruction de la route 112, entre l'autoroute 30 et la rivière l'Acadie;
- agrandissement de l'aéroport régional de Victoriaville;
- poste Mauricie (315-230kV) et raccordement au poste des lignes à 315 et à 230 kV;
- réaménagement du chemin de la Montagne à Hull;
- construction d'un émissaire des eaux traitées à Métabetchouan.

3.1.1 Dragage d'entretien aux installations portuaires d'Alcan à La Baie et d'élimination des déblais dans la baie des Ha! Ha!

Afin de contrer les effets de l'accumulation de sédiments aux alentours des quais Duncan et Powell, la Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée (SÉCAL) prévoyait draguer annuellement 11 000 m^3 de matériaux.

Selon le promoteur, ce dragage devait notamment permettre l'accès aux quais pour les bateaux de différents tonnages.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 12 mars 1981.
- Dépôt de l'étude d'impact provisoire: 11 mai 1982.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 24 février 1983.
- Dépôt de l'étude d'impact: 24 août 1984.
- Avis de recevabilité: 30 août 1984.
- Étude d'impact rendue publique: 4 mars 1985.

La période d'information

La période d'information prescrite par le Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts, s'est tenue du 4 mars au 18 avril 1985. L'étude d'impact environnemental et les autres documents relatifs au projet ont pu être consultés aux bibliothèques municipales de La Baie et de Jonquière ainsi que dans les bureaux permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à Québec et à Montréal.

Pour rendre le projet public, un communiqué de presse a été envoyé aux médias ainsi qu'aux groupes et aux personnes les plus susceptibles d'être intéressés par ce dernier.

L'autorisation

Le projet de dragage d'entretien aux installations portuaires d'Alcan à Ville de La Baie a été autorisé le 3 octobre 1985 par le Conseil des ministres.

3.1.2 Construction d'un embranchement ferroviaire pour l'usine de la société Domtar inc., à Windsor

Le projet s'inscrivait dans le cadre du programme de redressement de l'usine de la société Domtar inc. à Windsor. Il prévoyait la construction d'un embranchement ferroviaire simple d'une longueur totale de 4,2 km originant de la voie ferrée principale des chemins de fer nationaux du Canada (CN), en bordure de la rivière Saint-François et aboutissant au site retenu pour la construction des nouveaux ateliers de la société Domtar inc.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 10 janvier 1985.
- Directive ministérielle: 24 janvier 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 22 février 1985.
- Avis de recevabilité: février 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 16 avril 1985.

La période d'information

Cette période s'est tenue du 16 avril au 29 mai 1985. Les médias, groupes et personnes intéressées par le projet ont reçu un communiqué de presse.

L'étude d'impact environnemental et les autres documents relatifs au dossier ont pu être consultés à l'hôtel de ville de Windsor, au bureau municipal de la municipalité du canton de Windsor ainsi qu'aux locaux permanents du Bureau à Québec et à Montréal.

Les préoccupations exprimées

Un citoyen a exprimé ses craintes quant aux éventuels dangers d'un passage à niveau. Selon deux autres citoyens, dont la résidence est située en face du passage ferroviaire, la compagnie Domtar n'a prévu aucune mesure compensatoire à leur égard.

L'autorisation

Le projet proposé par la société Domtar inc. a été accepté par le Conseil des ministres le 26 juin 1985.

3.1.3 Nouveau pont sur la Gatineau avec raccordements aux routes 105 et 366

Le promoteur du projet, le ministère des Transports, prévoyait la construction d'un nouveau pont sur la Gatineau avec raccordements aux routes 105 et 366 en amont du pont Gendron, qui a été détruit par un incendie en juillet 1984. Ce nouveau pont devait enjamber la rivière Gatineau et joindre la route 105 et la 366 à Wakefield, dans la municipalité de la Pêche près de Hull.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 11 février 1982.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 18 novembre 1982.
- Dépôt de l'étude d'impact: 25 janvier 1985.
- Avis de recevabilité: mars 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 26 avril 1985.

La période d'information

La période d'information a débuté le 26 avril 1985 et s'est terminée le 9 juin 1985. En plus de diffuser des communiqués de presse aux différents médias et aux organismes, groupes ou personnes intéressés au projet, le Bureau a ouvert quatre centres d'information, où l'étude d'impact et les autres documents relatifs au dossier ont été déposés: les centres locaux étaient situés à la bibliothèques municipale de Hull et à l'hôtel de ville de Sainte-Cécile-de-Masham et les deux autres, dans les locaux mêmes du Bureau, à Québec et à Montréal.

L'autorisation

Le projet de la construction d'un nouveau pont sur la Gatineau a été autorisé par le Conseil des ministres le 28 août 1985.

3.1.4 Dragage près des installations portuaires de la compagnie I.O.C. à Sept-Îles

La compagnie I.O.C., promoteur du projet, désirait entreprendre des travaux de dragage d'entretien près de ses installations portuaires. Ce programme, devant s'échelonner sur cinq ans, visait à contrer un ensablement continuel des installations, causé par l'érosion des rives et des plages situées à l'est des quais, ainsi que par un fort courant dominant qui transporte ces matières érodées vers l'embouchure de la baie de Sept-Îles. Les sédiments dragués devaient être déposés à l'est de Pointe-aux-Basques.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 5 janvier 1983.
- Directive ministérielle: 7 avril 1983.
- Dépôt de l'étude d'impact: ll février 1985.
- Dépôt du complément de l'étude d'impact: 27 mars 1985.
- Avis de recevabilité: 2 avril 1985.
- Étude d'impact rendue publique: l0 mai 1985.

La période d'information

La période d'information s'est tenue du 10 mai 1985 au 24 juin 1985. L'étude d'impact environnemental et les autres documents ont été déposés dans trois centres de consultation, soit aux bureaux de Communication-Québec à Sept-Îles et aux locaux permanents du Bureau à Montréal et à Québec.

Le Bureau a fait des démarches pour avertir la population du dépôt des documents, notamment par des communiqués envoyés aux médias ainsi qu'aux personnes, groupes ou organismes les plus susceptibles d'être intéressés par le projet.

Les préoccupations exprimées

Une personne s'est informée de la provenance et des délais d'émission du certificat d'autorisation du projet. Elle s'est aussi interrogée sur le danger éventuel pour la santé aquatique de la présence de biphényles polychlorés (BPC) dans les sédiments.

L'autorisation

Le 4 septembre 1985, le Conseil des ministres a autorisé le projet de dragage de la compagnie I.O.C.

3.1.5 Réaménagement de la route 116 dans les municipalités de Danville et du canton de Shipton

Pour répondre aux besoins de la population régionale, le ministère des Transports a prévu un projet de réaménagement de la route 116 dans les municipalités de Danville et du canton de Shipton.

Le projet consistait à transformer la route à deux voies en une route à quatre voies de type urbain, sur une longueur d'environ 3,2 km et à deux voies de type rural sur une longueur d'environ 400 m. Ce projet s'inscrit dans le cadre du réaménagement global de la route ll6, entre Plessisville et Richmond.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: l5 mars 1982.
- Modification de l'avis de projet: 28 octobre 1982.
- Directive ministérielle: 18 novembre 1982.
- Dépôt de l'étude d'impact: 7 juin 1984.
- Avis de recevabilité: avril 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 6 juin 1985.

La période d'information

Le ministre de l'Environnement a confié au Bureau le mandat de rendre l'étude d'impact publique le 6 juin 1985. La période d'information a duré jusqu'au 24 juillet 1985.

Le Bureau a informé la population au sujet du projet au moyen de communiqués envoyés aux différents médias et intervenants du milieu. Il a aussi distribué des communiqués à chaque résidence et commerce situés le long de la route dans le secteur touché par les travaux.

En outre, le Bureau a déposé l'étude d'impact et les documents pertinents dans ses bureaux, à Québec et à Montréal, ainsi que dans trois centres de consultation locaux: les bureaux des municipalités de Danville et du canton de Shipton, ainsi que le bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) de L'Or-Blanc.

L'autorisation

Le décret autorisant le projet du ministère des Transports a été émis le 3 octobre 1985.

3.1.6 Réfection de l'émissaire d'eaux usées de l'usine de pâtes et papiers C.I.P. de Matane

L'usine de carton C.I.P. de Matane devait refaire son émissaire d'eaux usées en raison de l'action des glaces, de l'usure et de la diffusion inadéquate des

effluents dans certaines conditions de marées et de vents. Selon la compagnie, ces conditions réunies entraînaient une accumulation des rejets de sulfates, de phénols et d'huiles végétales près du havre du traversier, ainsi que le long de la rive, jusqu'à l'embouchure de la rivière Matane.

Au moment où le projet a été soumis, une première partie de l'émissaire avait déjà été remplacée. Les travaux prévus devaient être effectués par tronçons de 35 m et nécessiter l'enfouissement d'un tuyau de 45 cm de diamètre, sur une distance de 335 m à partir de la conduite déjà rénovée.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 23 novembre 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 1er mai 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 8 mai 1985.
- Avis de recevabilité: 22 mai 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 17 juin 1985.

La période d'information

Les dates fixées pour la période d'information ont été du 17 juin au 1er août 1985. L'étude d'impact environnemental ainsi que les autres documents relatifs au dossier ont pu être consultés dans un centre d'information local situé à la bibliothèque municipale de Matane ainsi que dans les locaux permanents du Bureau à Montréal et à Québec.

Le Bureau a prévenu la population du dépôt des documents au moyen de communiqués envoyés aux médias ainsi qu'aux organismes, groupes ou personnes les plus susceptibles d'être intéressés.

Les préoccupations exprimées

Un représentant du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à Sainte-Anne-des-Monts a suggéré que des bio-essais soient effectués dans la zone de circulation du saumon.

Le président de l'Association des chasseurs et des pêcheurs de Matane, convaincu que le saumon était sûrement influencé par les rejets de la C.I.P., a aussi remarqué que le canard ne niche presque plus dans le secteur des rejets et ne s'y nourrit plus. En outre, la qualité du buccin et de la petite morue est pour lui une source d'inquiétude.

Pour sa part, le directeur général du Conseil régional de l'environnement de l'Est-du-Québec à Rimouski s'est inquiété de la qualité des rejets et de leur impact sur le saumon et la morue, ainsi que sur la limitation éventuelle de l'usage de la plage à l'est des vieux quais de la rivière où on pratique des activités récréatives.

Enfin, plusieurs citoyens ont fait valoir que la qualité des rejets laisse à désirer; l'été, on remarque des odeurs sulfureuses près du tuyau et de la rive et l'hiver, la glace devient rougeâtre. En outre, ils considèrent que la C.I.P. devrait accélérer son plan de traitement des eaux usées et qu'un suivi environnemental devrait être instauré après les travaux.

L'autorisation

Le projet de réfection de l'émissaire d'eaux usées de la C.I.P. de Matane a été autorisé le 29 août 1985 par le Conseil des ministres.

3.1.7 Réfection de la route 117 du sud du lac Roland à la rivière Serpent (réserve faunique de La Vérendrye)

Lorsque l'étude d'impact a été rendue publique, le ministère des Transports avait déjà effectué de nombreux travaux, notamment: réfection d'ensemble de 12 km de route, afin d'en diminuer le nombre de courbes et de pentes, construction d'une nouvelle section de route, d'environ 5,5 km, emprise nominale portée de 15 m à 40 m.

Au moment de la période d'information, les travaux qui restaient à réaliser consistaient principalement en des travaux de pavage.

Par la suite, ce nouveau tracé de la route 117 devait faire l'objet d'un projet expérimental mettant à l'essai des réflecteurs lumineux, visant à diminuer le nombre d'accidents routiers impliquant des orignaux dans l'obscurité.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 10 février 1982.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 30 juin 1982. Dépôt de l'étude d'impact: 23 janvier 1985.
- Avis de recevabilité: ce projet a été soustrait à l'étape de l'avis de recevabilité après une entente conclue entre des représentants du ministère de l'Environnement et du ministère des Transports.
- Étude d'impact rendue publique: 19 juin 1985.

La période d'information

La période d'information a été tenue du 19 juin au 3 août 1985. Il a été possible de consulter l'étude d'impact et les dossiers relatifs au projet au bureau municipal de Grand-Remous, au bureau de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau, ainsi qu'aux locaux permanents du Bureau à Montréal et à Québec.

Les personnes, groupes, organismes et médias susceptibles d'être intéressés au projet ont été contactés au moyen de communiqués.

L'autorisation

Le projet du ministère des Transports a été autorisé par le Conseil des ministres le 14 août 1985.

3.1.8 Projet de contournement ouest de Joliette, route 343

Pour pallier les problèmes de congestion de la route 343 à Joliette, le ministère des Transports prévoyait la construction d'une voie de contournement. Le projet consistait à prolonger l'actuelle route 343 dans l'axe de la rue Beaudry à Joliette et à la raccorder au nord à la route 343 jusqu'à son axe est-ouest, à la hauteur du 4e rang à Saint-Ambroise-de-Kildare. Cette nouvelle route, d'une longueur de 7,5 km, devait comprendre 4 voies, à l'intérieur d'une emprise nominale de 40 m. Le projet comportait aussi la réalisation de deux échangeurs, l'un à la rue Beaudry et l'autre au rang Double, ainsi que la construction d'un viaduc au rang de la Petite Noraie. L'expropriation de quatre résidences et d'un bâtiment et le morcellement de quelques terres agricoles figuraient parmi les impacts du projet.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 1er février 1982.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 5 juillet 1982.
- Dépôt de l'étude d'impact: 29 juin 1984.
- Avis de recevabilité: 9 octobre 1984.
- Étude d'impact rendue publique: 21 juin 1985.

La période d'information

Cette période s'est déroulée du 21 juin au 4 août 1985. Pour remplir son mandat, rendre disponible l'étude d'impact et en favoriser l'accès, le Bureau a ouvert cinq centres d'information dont deux étaient situés à ses locaux permanents; les trois autres centres locaux d'information étaient aux bureaux municipaux de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Joliette de même qu'à la bibliothèque municipale de Joliette.

Le Bureau a averti la population du dépôt des documents par l'entremise de communiqués envoyés aux médias, personnes, groupes ou organismes les plus susceptibles d'être intéressés.

Le projet a soulevé un certain intérêt, une douzaine de personnes ayant consulté l'étude d'impact.

L'autorisation

Le Conseil des ministres a émis un décret d'autorisation concernant la réalisation de ce projet le 4 août 1985.

3.1.9 Réfection de la route 117, du Domaine à la limite sud du canton Rousson (réserve faunique de La Vérendrye)

Ce projet s'inscrivait dans le cadre de la réfection de la route 117, entre les municipalités de Saint-Jovite et Louvicourt. Le ministère des Transports prévoyait réaménager la route sur 38 km entre le Domaine et la limite sud du canton Rousson. Même si la nouvelle route devait être située dans l'axe de la route actuelle, trois réalignements majeurs, totalisant une longueur de 6 km, étaient proposés, afin d'améliorer la configuration de la route.

Deux des trois ponts situés sur le tronçon actuel devaient être restaurés, de façon à être intégrés à la nouvelle route. L'autre pont devait être démoli et remplacé par un ponceau arqué.

Le promoteur prévoyait des remblais aux abords de plusieurs lacs, ainsi que des travaux de déboisement aux environs de deux lacs.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 15 novembre 1982.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 1er septembre 1983.
- Dépôt de l'étude d'impact: 1er mars 1985.
- Avis de recevabilité: mai 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 27 juin 1985.

La période d'information

La période d'information a eu lieu du 27 juin au 10 août 1985.

Le Bureau a alors déposé l'étude d'impact et les autres documents dans ses locaux permanents, à Québec et à Montréal, ainsi que dans quatre centres de consultation de la région: le bureau municipal de Grand-Remous, les bureaux de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau, ceux de la M.R.C. de la Vallée-de-l'Or, et l'auberge Le Domaine.

Des communiqués de presse ont été envoyés aux différents médias ainsi qu'aux personnes, groupes et organismes les plus susceptibles d'être intéressés.

L'autorisation

Le Conseil des ministres a autorisé le projet du ministère des Transports le 31 octobre 1985.

3.1.10 Déplacement de la route 153 à Saint-Boniface-de-Shawinigan

Le déplacement de la route 153, sur une distance de 1,1 km, était nécessaire pour corriger le problème d'affaissement graduel de la chaussée sud-est de la route. En plus d'éliminer le problème d'affaissement, le déplacement au nord-ouest de la route actuelle permettait d'améliorer la géométrie et le profil de ce tronçon. En outre, une voie de dépassement devait être aménagée du côté sud-est de la route dans la section nord du projet, en raison de la forte pente de la route dans ce secteur.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 1er mars 1984.
- Directive ministérielle: 7 juin 1984.
- Dépôt de l'étude d'impact: 2 avril 1985.
- Avis de recevabilité: mai 1985.
- Etude d'impact rendue publique: 27 juin 1985.

La période d'information

Cette période de consultation publique s'est déroulée du 27 juin au 10 août 1985. Pour remplir son mandat, rendre disponible l'étude d'impact et en favoriser l'accès, le Bureau a ouvert deux centres d'information, en plus de ceux situés à ses locaux permanents de Québec et de Montréal, soit: le bureau municipal de Saint-Boniface-de-Shawinigan et celui de la M.R.C. du Centre-de-la-Mauricie.

De plus, un communiqué de presse a été envoyé aux médias ainsi qu'aux personnes les plus susceptibles d'être intéressés par le projet.

L'autorisation

Le projet proposé par le ministère des Transports a été autorisé par le Conseil des ministres le 9 octobre 1985.

3.1.11 Réaménagement de la route 155, section 180, près de La Tuque

Cette section de la route accusant un taux d'accidents deux fois plus élevé que la moyenne des autres sections, sa réfection a été jugée prioritaire.

Le réaménagement de la route comportait deux voies de roulement de 3,65 m de largeur et des accotements non pavés de 3 m; l'emprise nominale devait être de 40 m.

Ce projet nécessitait, non seulement un remblayage dans le lit de la rivière près de Carignan, mais aussi l'expropriation de sept bâtiments, dont un ensemble agricole d'une valeur patrimoniale certaine.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 21 juin 1982.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact: 21 octobre 1982.
- Dépôt de l'étude d'impact: 26 novembre 1984.
- Avis de recevabilité: 31 janvier 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 5 juillet 1985.

La période d'information

La période d'information s'est déroulée du 5 juillet au 18 août 1985. À cette occasion, le Bureau a ouvert quatre centres de consultation, dont deux dans ses locaux permanents de Montréal et de Québec; les deux autres centres étaient au bureau de la M.R.C. du Haut-Saint-Maurice et le bureau de la municipalité de Haute-Mauricie.

Pour aviser les médias, personnes, groupes ou organismes du dépôt de l'étude d'impact et des autres documents relatifs à ce projet, le Bureau a envoyé des communiqués.

Les préoccupations exprimées

Un représentant de la M.R.C. a informé le Bureau qu'il allait transmettre une lettre d'appui au projet, en provenance de la Corporation de développement de la Haute-Mauricie (C.D.H.M.), au ministère des Transports. Ce représentant de la M.R.C. estimait que la baie qui allait être remblayée était une nuisance, dangereuse pour la sécurité routière, en plus d'être perçue par les agents économiques comme un marécage sans valeur.

L'autorisation

Le projet a été autorisé par le Conseil des ministres le 25 septembre 1985.

3.1.12 Construction d'un émissaire d'épuration à Donnacona

La Société québécoise d'assainissement des eaux (S.Q.A.E.) proposait de construire un émissaire acheminant dans le fleuve Saint-Laurent les eaux traitées de la ville de Donnacona et de la compagnie Domtar.

La conduite devait avoir un diamètre de 900 mm et une longueur de 1 365 m, à partir de la ligne moyenne des hautes eaux de la berge. Elle devait être enfouie à environ 2 m sous le lit actuel de la berge, en face des installations de la Domtar. Les travaux devaient avoir des répercussions sur le saumon.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 8 août 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 23 novembre 1984.
- Dépôt de l'étude d'impact: 2 avril 1985.

- Avis de recevabilité: août 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 9 août 1985.

La période d'information

La période d'information, prescrite par le Règlement général relatif à l'examen et à l'évaluation des impacts sur l'environnement, a été tenue du 9 août au 22 septembre 1985.

En plus d'ouvrir les centres de consultation habituels à ses locaux permanents de Québec et de Montréal, le Bureau a ouvert un autre centre aux bureaux de Travail-Québec à Donnacona. L'étude d'impact et les autres documents ont été déposés dans ces trois centres.

Les médias et les personnes, groupes ou organismes ont été avertis par l'envoi de communiqués de presse.

L'autorisation

Le projet proposé par la S.Q.A.E. a été autorisé le 23 octobre 1985 par le Conseil des ministres.

3.1.13 Réfection de la route 117 entre les lacs Morrison et Boyer (réserve faunique de La Vérendrye)

Ce projet s'inscrivait dans le programme de réfection de la route 117 entre les municipalités de Saint-Jovite et Louvicourt. Le ministère des Transports prévoyait réaménager ce tronçon de route sur 29 km, situé entre les lacs Morrison et Boyer, à la limite nord de la réserve faunique La Vérendrye. La nouvelle route, construite dans l'axe de l'ancienne, ne devait comporter que quelques réalignements. L'emprise nominale devait être de 40 m.

Pour réaliser cette réfection, plusieurs travaux étaient prévus, notamment des remblais d'une largeur d'environ 40 m, dans les lacs McLaurin et à la Puce. Le promoteur prévoyait aussi la relocalisation de deux bâtiments appartenant aux autorités de la réserve faunique de La Vérendrye.

En outre, le promoteur s'attendait à ce que la présence d'un troupeau de caribous dans le secteur nord du projet nuise à sa réalisation optimale.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 23 février 1983.
- Directive ministérielle: 5 mai 1983.
- Dépôt de l'étude d'impact: 28 janvier 1985.
- Avis de recevabilité: juin 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 16 août 1985.

La période d'information

Cette période s'est déroulée du 16 août au 30 septembre 1985. Trois centres de consultation ont été ouverts par le Bureau, dont deux situés à ses locaux permanents de Montréal et de Québec. Le centre local était situé au bureau de la M.R.C. de la Vallée-de-l'Or.

De plus, le Bureau a expédié un communiqué aux médias, organismes, groupes ou personnes pouvant être intéressés par la réfection de cette partie de la route 117.

L'autorisation

Le Conseil des ministres a autorisé ce projet, par décret, le 27 novembre 1985.

3.1.14 Réfection de la route 117 du nord de Saint-Jovite au nord de La Conception

Ce projet s'inscrivait lui aussi dans le programme global d'amélioration de la route 117, entre Saint-Jovite et Louvicourt. La réfection de ce tronçon consistait à relier les localités de Saint-Jovite et de La Conception par un nouveau tracé d'environ 9,3 km contournant la municipalité de La Conception. La nouvelle route, d'une emprise nominale de 80 m, devait avoir quatre voies et un terre-plein central d'une largeur de 30 m.

Ce nouveau tracé devait nécessiter 29 expropriations. Toutefois, selon le ministère des Transports, il devait permettre d'améliorer la sécurité routière.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 8 mars 1982.
- Directive ministérielle: 19 mars 1982.
- Dépôt de l'étude d'impact: 18 décembre 1984.
- Avis de recevabilité: juillet 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 30 août 1985.

La période d'information

Cette période s'est déroulée du 30 août 1985 au 13 octobre 1985. Afin de rendre accessible l'information pertinente, l'étude d'impact et les documents connexes, le Bureau a ouvert cinq centres d'information dont deux étaient situés à ses locaux permanents de Québec et de Montréal, alors que les centres locaux étaient situés aux bureaux municipaux de Saint-Jovite et La Conception, ainsi qu'au bureau de la M.R.C. des Laurentides.

Un communiqué de presse a été envoyé aux médias ainsi qu'aux personnes, groupes ou organismes les plus susceptibles d'être intéressés par le projet.

Les préoccupations exprimées

Grâce à l'intervention du Bureau, cette période d'information a été particulièrement fertile en discussions, échanges et négociations entre certains citoyens, l'Association des propriétaires du lac Duhamel, la M.R.C., la municipalité de La Conception, l'Union des producteurs agricoles (section Laurentides) et le ministère des Transports.

À la suite des préoccupations exprimées par la majorité des intervenants, le ministère des Transports s'est engagé envers eux en ce qui a trait au drainage de la route, à la double sortie au chaînage 8 + 420, et à l'aménagement du chemin des Intrépides, lequel dessert sept chalets.

L'autorisation

Ce projet a été autorisé le 12 février 1986 par le Conseil des ministres.

3.1.15 Réaménagement de la route 138 entre la rivière aux Anglais et le lac Cinq Cents (comté Saguenay)

Le projet de réaménagement de la route 138 entre la rivière aux Anglais et le lac Cinq Cents, situé dans les limites de la ville de Baie-Comeau, s'intégrait au programme global d'amélioration de la route 138 entre Tadoussac et Sept-Îles proposé par le ministère des Transports.

Ce projet prévoyait le réaménagement de la route sur 2,2 km. Une partie devait être simplement élargie à partir de la rivière aux Anglais sur une distance d'environ 1,5 km afin d'y ajouter des voies auxiliaires pour la circulation lente. De là, le ministère des Transports prévoyait éliminer la section en courbe qui existait déjà et construire un nouveau tracé plus droit. La route devait avoir 2 voies de circulation de 2,5 m chacune avec des accotements de 2,5 m de part et d'autre.

Le promoteur prévoyait que les travaux aient un impact sur le saumon de la rivière aux Anglais.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 22 février 1984.
- Directive ministérielle: 27 juillet 1984.
- Dépôt de l'étude d'impact: 14 juin 1985.
- Avis de recevabilité: août 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 30 août 1985.

La période d'information

La période d'information réglementaire s'est déroulée durant 45 jours, soit du 30 août 1985 jusqu'au 13 octobre 1985.

Pour remplir son mandat, rendre disponible l'étude d'impact et en favoriser l'accès, le Bureau a ouvert quatre centres d'information dont deux étaient situés à ses locaux permanents de Montréal et de Québec; les centres locaux étaient situés à la bibliothèque municipale de Baie-Comeau et au bureau de la M.R.C. de Manicouagan.

Le Bureau a expédié un communiqué de presse aux médias, personnes, groupes ou organismes susceptibles de démontrer de l'intérêt face au projet.

Les préoccupations exprimées

Le Mouvement de récupération des rivières à saumon du Québec (M.R.R.S.Q.) s'est dit en accord avec le projet tout en maintenant que certaines mesures de mitigation étaient trop conditionnelles. Aussi cet organisme a-t-il demandé que soient prévues toutes les mesures nécessaires pour éviter un écoulement d'eau de ruissellement dans la rivière aux Anglais. Selon le M.R.R.S.Q., un écoulement d'eau apporterait avec lui des dépôts sédimentaires sur les frayères à saumon.

L'autorisation

Ce projet a été autorisé par le Conseil des ministres le 12 février 1986.

3.1.16 Reconstruction de la route 112, entre l'autoroute 30 et la rivière l'Acadie

Le ministère des Transports visait, avec le projet de reconstruction de la route 112 entre l'autoroute 30 et la rivière l'Acadie, à harmoniser ce tronçon avec l'ensemble de la route 112 entre les villes de Saint-Hubert et Marieville. En effet, au moment de l'élaboration du projet, ce tronçon, d'une longueur de 6,8 km, était une route à deux voies, alors que la route 112, dans ce secteur, était à quatre voies séparées. Selon le ministère des Transports, cette situation provoquait un engorgement de la circulation; le taux d'accidents par kilomètre par année était un des plus élevés au Québec.

Pour solutionner ce problème, le promoteur prévoyait prolonger le boulevard Cousineau à partir de l'est de l'autoroute 30, jusqu'à sa jonction avec la route 112 près de Carignan, pour ensuite élargir la 112 jusqu'au pont de la rivière l'Acadie. La nouvelle route devait être séparée par un terre-plein central de 5 m; le pont sur la rivière l'Acadie devait être reconstruit pour que sa largeur passe de 17,58 m à 32,25 m.

Le projet nécessitait l'expropriation de trois résidences ainsi que la coupe de plusieurs peupliers faux-trembles dans la municipalité de Carignan.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 31 mars 1982.
- Directive ministérielle: 3 septembre 1982.
- Dépôt de l'étude d'impact: 6 février 1985.

- Avis de recevabilité: août 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 11 septembre 1985.

La période d'information

La période d'information s'est déroulée du 11 septembre au 25 octobre 1985. Pour favoriser l'accès à l'étude d'impact, le Bureau a ouvert trois centres de consultation locaux, soit: la bibliothèque municipale de Saint-Hubert, celle de Chambly, et le bureau de la mairie de Carignan. Les documents pouvaient aussi être consultés aux locaux permanents du Bureau, à Québec et à Montréal.

Les médias, personnes, groupes et organismes de la région ont été avisés du dépôt de ces documents au moyen de communiqués de presse.

Les préoccupations exprimées

Ce dossier a soulevé beaucoup d'intérêt parmi la population, quatorze personnes ayant consulté l'étude d'impact. Plusieurs intervenants ont souhaité la réalisation rapide du projet.

Certains ont formulé des commentaires plus précis. Une personne a souhaité que le tirant d'air sous le pont de la rivière l'Acadie puisse permettre le passage de petites embarcations. En outre, un membre d'un comité régional de sécurité routière en Montérégie, favorable au projet, a formulé plusieurs souhaits, notamment: que l'élargissement du pont de la rivière l'Acadie puisse permettre au ministère des Transports d'installer un trottoir et que la berge qui sera affectée par les travaux puisse être renaturalisée.

L'autorisation

Le Conseil des ministres a autorisé ce projet le 4 décembre 1985.

3.1.17 Agrandissement de l'aéroport régional de Victoriaville

Pour améliorer la sécurité de son aéroport et pour permettre à un plus large éventail d'avions d'y atterrir, la municipalité de Victoriaville prévoyait agrandir son aéroport. Ce projet consistait notamment à allonger la piste de 785 m à 1 200 m, à l'élargir de 9 m à 23 m, à améliorer le balisage lumineux et les télécommunications et à doter l'aéroport des équipements réglementaires requis pour la protection contre les incendies. La municipalité désirait aussi construire un emplacement pour les hélicoptères, clôturer le site de l'aéroport et améliorer l'aérogare, le stationnement, les aires de trafic, le drainage du terrain et l'approvisionnement en carburant.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 21 août 1984.
- Directive ministérielle: 28 février 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 7 août 1985.
- Avis de recevabilité: septembre 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 30 octobre 1985.

La période d'information

La période d'information a été tenue du 30 octobre au 13 décembre 1985. L'étude d'impact environnemental et les autres documents relatifs au dossier ont été accessibles à quatre endroits, soit aux locaux permanents du Bureau à Montréal et à Québec ainsi qu'à la bibliothèque municipale et aux bureaux d'Environnement-Québec de Victoriaville.

Un communiqué de presse a été envoyé aux médias ainsi qu'aux personnes, groupes ou organismes les plus susceptibles d'être intéressés par le projet.

L'autorisation

Le décret autorisant ce projet a été émis le 13 décembre 1985.

3.1.18 Poste Mauricie (315-230 kV) et raccordement au poste des lignes à 315 et à 230 kV

Depuis mai 1984, Hydro-Québec opérait sur une base temporaire un poste de transformation dans la municipalité de paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Ce poste drainait 450 mégawatts (MW) d'une ligne à 315 kilovolts (kV) vers une ligne à 230 kV. L'énergie produite correspondait à environ 30 % de la demande de la région.

Aussi Hydro-Québec a-t-elle prévu la construction d'un nouveau poste sur le même emplacement que le poste provisoire. Cependant, des installations supplémentaires nécessitaient l'acquisition de 33,5 hectares près de l'intersection est des lignes Laurentides-Lanaudière (315 kV) dans la municipalité de paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Hydro-Québec projetait d'installer trois transformateurs d'une capacité individuelle de 560 mégavoltampères (million de watts). En outre, des écrans acoustiques devaient être installés si le bruit devenait gênant pour les résidants du lac Doucet.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 26 mars 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 28 juin 1984. Dépôt de l'étude d'impact: 1er octobre 1985.
- Avis de recevabilité: janvier 1986.
- Étude d'impact rendue publique: 24 janvier 1986.

La période d'information

La période d'information réglementaire de 45 jours a été tenue du 24 janvier 1986 au 9 mars 1986. Afin de rendre accessible l'information pertinente, l'étude d'impact et les autres documents, le Bureau a ouvert cinq centres d'information dont deux étaient situés à ses locaux permanents. Les centres locaux étaient situés à la M.R.C. du Centre-de-la-Mauricie, à la municipalité de Mont-Carmel et aux bureaux de Communication-Québec à Trois-Rivières.

La population a été informée de ses droits et de l'accessibilité des centres de consultation par un communiqué de presse envoyé aux médias ainsi qu'aux personnes, groupes ou organismes susceptibles d'être intéressés par le projet.

L'autorisation

Au 31 mars 1986, aucun décret concernant ce projet n'avait été émis.

3.1.19 Réaménagement du chemin de la Montagne à Hull

La ville de Hull prévoyait réaménager le chemin de la Montagne sur toute sa longueur et en prolonger le tracé jusqu'au boulevard Saint-Raymond, à son intersection avec le boulevard de la Cité-des-Jeunes. La nouvelle artère devait être constituée de deux chaussées à deux voies séparées par une bande centrale gazonnée.

Ce projet visait principalement à améliorer la liaison routière nord-sud, pallier plusieurs déficiences techniques de la route actuelle et permettre une utilisation maximale du parc de la Gatineau (secteur du lac des Fées), en y réduisant la circulation de transit.

Le réaménagement devait être effectué en trois tronçons distincts: la longueur des deux premiers tronçons devait totaliser 2,9 km, alors que celle du troisième tronçon s'élevait à 1,4 km.

Le projet devait entraîner des expropriations. Le promoteur prévoyait aussi qu'il ait des impacts sur le milieu biophysique, notamment sur une érablière centenaire et une zone marécageuse située près du boulevard Saint-Raymond, qui présentait un intérêt certain pour la sauvagine.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 7 mars 1984.
- Directive ministérielle: 7 août 1984.
- Dépôt de l'étude d'impact: 17 octobre 1984.
- Avis de recevabilité: novembre 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 24 janvier 1986.

La période d'information

La période d'information s'est déroulée du 24 janvier au 9 mars 1986. Pour favoriser l'accès à l'étude d'impact et aux autres documents relatifs au projet, le Bureau a ouvert, en plus des deux centres de consultation situés à ses locaux permanents de Québec et de Montréal, deux centres de consultation régionaux, soit: la bibliothèque municipale et les bureaux de Communication-Québec, tous deux situés à Hull.

En plus de renseigner sur ce projet les médias, groupes ou organismes les plus susceptibles d'être intéressés, au moyen de communiqués, le Bureau a sollicité la collaboration de Communication-Québec à Hull. Les efforts combinés du Bureau et de Communication-Québec à Hull ont valu à ce projet une couverture de presse assez importante lors d'une séance d'information donnée à Hull par l'analyste du Bureau responsable du dossier, M. Yves LeBlanc.

Les préoccupations exprimées

Les impacts sur la zone marécageuse située près du boulevard Saint-Raymond ont suscité une demande d'audience de la part de trois organismes: la Fédération québécoise de la faune, le Club des ornithologues de l'Outaouais et l'Association des biologistes du Québec (A.B.Q.), section de l'Outaouais. En plus de se préoccuper du marais, ce dernier organisme s'est aussi prononcé sur l'étude d'impact, le tracé retenu, ainsi que sur l'érablière.

Fait à noter, une rencontre a eu lieu entre la ville de Hull, les représentants du ministère des Transports, la Fédération québécoise de la faune, l'A.B.Q. et le Club des ornithologues, en présence de l'analyste du Bureau, M. Yves LeBlanc. À la suite de cette réunion, il semble qu'il y a eu entente entre des intervenants et que des requérants d'audience ont jugé que la tenue d'une audience n'était plus nécessaire.

Par la suite, la ville d'Aylmer a manifesté son intention de demander une audience. Au 31 mars 1986, le ministre de l'Environnement n'avait pas rendu de décision dans ce dossier.

3.1.20 Construction d'un émissaire des eaux traitées à Métabetchouan

La Société québécoise d'assainissement des eaux entendait mettre en place, dans le lac Saint-Jean, un émissaire pouvant drainer les eaux usées traitées en provenance des étangs aérés de l'usine d'épuration de Métabetchouan. Cet émissaire, d'un diamètre de 0,8 m, devait être enfoui à une profondeur moyenne de 1 m, sur une longueur de 575 m.

- Avis de projet soumis au ministère de l'Environnement: 17 décembre 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 31 janvier 1985.
- Dépôt de l'étude d'impact: 4 octobre 1984.
- Avis de recevabilité: novembre 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 12 février 1986.

La période d'information

La période d'information et de consultation publiques a eu lieu du 12 février au 28 mars 1986. Le Bureau a déposé l'étude d'impact et les autres pièces du dossier dans quatre centres de consultation, soit: les locaux permanents du Bureau, à Québec et à Montréal, le bureau municipal de Métabetchouan et la bibliothèque municipale d'Alma.

Pour informer la population, le Bureau a envoyé un communiqué de presse aux médias, personnes, groupes ou organismes les plus susceptibles de s'intéresser au projet.

L'autorisation

Le Conseil des ministres a autorisé le projet d'émissaire de Métabetchouan le 28 mars 1986.

3.2 Audiences publiques et enquêtes

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, trois projets ont fait l'objet d'un mandat d'audience publique ou d'enquête:

- Projet d'assainissement des eaux de la Rive-Sud de Montréal; construction de l'intercepteur régional, tronçon de Longueuil.
- Réaménagement de la route 116, tronçon Princeville–Plessisville.
- Projet de construction d'un barrage à la décharge du lac Simonet.

Par ailleurs, le Bureau a remis au ministre de l'Environnement trois rapports sur des projets pour lesquels il avait eu mandat de tenir enquête ou audience en 1984-1985. Il s'agit des rapports sur le:

- Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (lac Robertson).
- Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.
- Projet de l'île aux Grues, l'électricité par lignes sous-fluviales.

3.2.1 Projet d'assainissement des eaux de la Rive-Sud de Montréal; construction de l'intercepteur régional, tronçon de Longueuil

Ce projet s'inscrivait dans le cadre du programme d'assainissement des eaux du gouvernement du Québec et touchait, outre Longueuil, six autres municipalités, soit: Brossard, Greenfield-Park, Saint-Lambert, Lemoyne, Saint-Hubert et Boucherville.

L'intercepteur régional, tronçon de Longueuil, devait acheminer les eaux usées jusqu'à une usine d'épuration dont la construction était prévue sur l'île Charron. En ce qui a trait à la localisation de l'intercepteur, la ville de Longueuil avait étudié deux variantes pour la section prévue entre la station de pompage Roland-Therrien et la station Lafrance: la variante terrestre devait passer sous le boulevard Marie-Victorin, alors que la variante aquatique nécessitait la construction dans le fleuve d'un remblai de 15 à 20 m de large et de 3,02 km de long. La ville de Longueuil se proposait de renaturaliser ce remblai et de le convertir en un parc destiné aux activités de plein air (exploitation récréative des habitats fauniques, cyclotourisme, observation de la nature).

En outre, pour acheminer les eaux usées en direction de l'île Charron, Longueuil songeait à déposer des tuyaux dans une tranchée à même le lit du fleuve, sur une longueur de 430 m.

- Avis de projet: 23 juillet 1984.
- Directive ministérielle concernant l'étude d'impact à réaliser: 23 novembre 1984.
- Dépôt de l'étude d'impact: 9 janvier 1985.
- Avis de recevabilité: 17 janvier 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 5 mars 1985.

La période d'information

La période d'information a duré, non pas 45 jours, comme c'est habituellement le cas, mais 30 jours, conformément à l'art. 7 des règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques. Cette période d'information a débuté le 5 mars 1985.

En même temps que le ministre de l'Environnement mandatait le Bureau pour qu'il rende publique l'étude d'impact de la ville de Longueuil, il lui donnait aussi mandat, en vertu des pouvoirs que lui conférait l'art. 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de tenir une audience publique sur le projet

de Longueuil. La décision du ministre se fondait sur l'importance du projet et les nombreuses préoccupations déjà exprimées par la population. Le ministre a fixé la date du début du mandat d'audience au 4 avril 1985.

Afin d'informer la population, le Bureau a déposé l'étude d'impact et les autres documents, non seulement dans ses locaux permanents de Québec et de Montréal, mais aussi à l'Office de la protection du consommateur (bureau de Longueuil) et au Centre local des services sociaux de Longueuil-Ouest. De plus, le Bureau a envoyé aux individus, groupes et organismes les plus susceptibles d'être intéressés par le projet, des communiqués de presse décrivant les travaux prévus par Longueuil et annonçant la tenue d'une audience.

La commission

La commission d'enquête et d'audience responsable du dossier était présidée par M. André Beauchamp, président du Bureau, et formée de MM. Florent Poirier, membre permanent du Bureau et Claude Hamel, commissaire *ad hoc* et professeur de taxonomie végétale à l'Université du Québec à Montréal.

L'audience

Peu avant la première partie de l'audience, le Bureau a tenu à Longueuil une conférence de presse qui avait pour buts de préciser les données principales du projet et situer le contexte de l'audience.

La première partie de l'audience s'est déroulée à Longueuil les 10, 11, 12 et 13 avril et a été télédiffusée par la télévision communautaire de la Rive-Sud. Durant cette partie, consacrée à l'information, 17 intervenants ont posé des questions au promoteur.

La seconde partie de l'audience, consacrée à la présentation des mémoires, a eu lieu à Longueuil les 14 et 15 mai. La commission a alors reçu 30 mémoires. Parmi les organismes qui ont présenté un mémoire, figurent le Conseil régional des loisirs de la Rive-Sud, la Société d'histoire de Longueuil, la Chambre de commerce de la Rive-Sud, l'Association touristique régionale Richelieu–Rive-Sud, la Société pour le progrès de la Rive-Sud, l'Association des biologistes (A.B.Q.), et, enfin, l'Association québécoise des techniques de l'eau (A.Q.T.E.). L'écologiste Pierre Dansereau s'est aussi prononcé sur le projet.

Les partisans du projet qui se sont exprimés à l'audience soutenaient principalement que la création d'un remblai d'une largeur d'une vingtaine de mètres à même le fleuve leur redonnerait l'accès au fleuve, qu'ils avaient perdu lors de la construction de la route 132. Ils estimaient aussi que ce remblai leur permettrait de s'adonner à des activités de plein air (cyclisme, pique-nique, observation de la nature).

Pour leur part, les opposants au projet rejetaient la variante aquatique principalement à cause de ses impacts sur la faune. Plusieurs contestaient que Longueuil détruise la nature déjà en place pour ensuite «renaturaliser» le remblai. Enfin, certains craignaient que ce projet ait un effet d'entraînement et que d'autres villes soient portées à empiéter sur le fleuve à leur tour.

Le rapport

La commission a remis son rapport au ministre de l'Environnement le 2 août. Ce rapport analyse le projet dans sa dimension financière, sous l'angle des loisirs et sous l'aspect écologique; la commission se penche aussi sur une politique à l'égard des empiétements ainsi que sur la traversée du fleuve par l'intercepteur.

Sur le plan financier, la commission estime que la variante aquatique (empiétement dans le fleuve) coûterait 57 % plus cher qu'une variante terrestre qu'elle a étudiée.

En ce qui a trait aux loisirs, la commission considère que Longueuil peut difficilement justifier l'aménagement du remblai pour combler ses besoins en matière de parcs; en effet, en ce qui concerne le nombre d'espaces verts, Longueuil se classe au-dessus de la moyenne des villes de la région métropolitaine.

Sur le plan écologique, la commission juge que la variante aquatique n'est pas la variante de moindre impact.

Pour ce qui est d'une politique à l'égard des empiétements, la commission croit qu'une autorisation du projet serait contraire aux lignes de conduite du gouvernement et créerait un dangereux précédent dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

Enfin, en ce qui a trait à la traversée du fleuve, la commission estime que la solution du dragage hydraulique avec rejet en eau libre, retenue par la ville de Longueuil, représente des risques pour l'environnement, à cause de la contamination des sédiments qui seraient rejetés dans le fleuve. Aussi la commission juge-t-elle que le ministère de l'Environnement doit procéder à une étude minutieuse de chacune des hypothèses pour la traversée du fleuve.

Le 20 août 1985, le Bureau rendait le rapport public, à la demande du ministre de l'Environnement.

L'autorisation

Le Conseil des ministres s'est prononcé sur le projet de la ville de Longueuil le 25 septembre 1985. Le projet d'installer l'intercepteur selon une variante aquatique n'a pas été retenu, sauf pour le secteur compris entre la sortie de la station de pompage Roland-Therrien et la partie aval de la pointe Le Marigot. Six autres modalités figurent au décret.

En outre, un décret concernant la traversée du fleuve Saint-Laurent par l'intercepteur a été émis le 27 novembre 1985. Le Conseil des ministres a autorisé la solution retenue par Longueuil, soit le dragage hydraulique avec rejet en eau libre. Le décret est assorti de cinq conditions, notamment que le volume de dragage pour effectuer la traversée du fleuve ne soit pas supérieur à 17 800 m^3.

3.2.2 Réaménagement de la route 116, tronçon Princeville–Plessisville

Le ministère des Transports prévoyait élargir à quatre voies contiguës la route 116 entre Princeville et Plessisville. L'emprise nominale de ce tronçon devait être de 37 m et sa longueur, de 10,1 km.

L'élargissement de la route devait occasionner quelques expropriations, des relocalisations ou reconstructions d'immeubles et de puits d'alimentation en eau, des ajustements au réseau de drainage agricole, ainsi que de nombreux empiétements sur des superficies résidentielles et commerciales.

- Avis de projet: 16 mars 1982.
- Directive ministérielle: 17 février 1983.
- Dépôt de l'étude d'impact: 25 février 1985.
- Avis de recevabilité: 22 avril 1985.
- Étude d'impact rendue publique: 28 mai 1985.

La période d'information

La période d'information s'est déroulée du 28 mai au 11 juillet 1985. L'étude d'impact et les autres documents relatifs au dossier ont pu être consultés aux locaux permanents du Bureau, à Québec et à Montréal, ainsi que dans trois centres de consultation régionaux: les bureaux de la ville de Plessisville, la corporation municipale de la paroisse de Plessisville et la corporation municipale de la paroisse de Princeville. Les citoyens, organismes et médias de la région ont été renseignés sur le projet par voie de communiqués.

Au terme de la période d'information, une citoyenne de Princeville, appuyée de 20 autres concitoyens, a demandé au ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique. La qualité de vie future le long de la route 116, ainsi que le bien-fondé de la marge avant résiduelle fixée à cinq mètres, qui devrait être doublée ou triplée, afin d'atténuer les préjudices comme l'impossibilité de relocaliser le point d'alimentation en eau potable, étaient à l'origine de la demande d'audience.

Afin que les motifs de la demande d'audience soient bien clarifiés et que les requérants puissent éviter toute confusion entre le champ d'intervention du Bureau et celui du Tribunal de l'expropriation, le ministre de l'Environnement a alors demandé au Bureau de tenir une séance d'information à l'intention des requérants d'audience. Cette séance, qui a eu lieu à Princeville le 8 octobre 1985, avait pour objectifs: d'informer les requérants sur le rôle du Bureau; d'expliquer la procédure d'audience; de renseigner les requérants sur leurs droits; enfin, de donner des informations sur le Tribunal de l'expropriation et sur la procédure d'expropriation. Pour bien informer les citoyens sur les questions relatives à l'expropriation, le Bureau a retenu les services d'un avocat, Me Lorne Giroux, qui était présent à la séance d'information.

Il est apparu, à l'issue de cette séance d'information, que la demande d'audience était entièrement justifiée.

C'est le nouveau ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, qui a donné suite à la demande d'audience reçue par son prédécesseur, M. Adrien Ouellette. M. Lincoln a donné au Bureau le mandat de tenir une audience sur le réaménagement de la route 116 entre Princeville et Plessisville le 26 février 1986.

La commission

La commission d'enquête et d'audience était formée de M. Luc Ouimet, membre permanent du Bureau, qui assurait aussi la présidence de la commission, et de M. André Charbonneau, journaliste agricole.

L'audience

La première partie de l'audience, consacrée à l'information, s'est déroulée du 5 au 8 mars, ainsi que les 11 et 12 mars. À cette occasion, 18 intervenants ont questionné le promoteur notamment sur les points suivants: les conséquences du projet sur la production agricole et sur les commerces, l'impact sonore de la circulation routière, la réglementation sur les entrées de cours, les puits, l'usage d'insecticides et les fosses septiques.

Au 31 mars 1986, la commission s'apprête à tenir la seconde partie de l'audience et à rédiger son rapport.

3.2.3 Projet de construction d'un barrage à la décharge du lac Simonet

Ce projet prévoyait la construction de deux ouvrages de retenue des eaux à la décharge du lac Simonet dans la paroisse de Saint-André-Avellin. L'objectif poursuivi était de régulariser le niveau des eaux des lacs Simonet et Grosleau afin d'éviter l'assèchement occasionnel de certaines parties des lacs, ce qui empêche, par endroit, la navigation de plaisance, la baignade et la pêche. Selon le promoteur, les travaux allaient permettre de sauvegarder les activités récréatives de ces deux plans d'eau, autour desquels on retrouve plus de 125 chalets ou résidences permanentes.

Au cours de l'exercice financier 1984-1985, ce projet avait fait l'objet d'une période d'information, au cours de laquelle quatre intervenants avaient demandé au ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique.

L'enquête

Avant de prendre une décision relativement à la demande d'audience, le ministre de l'Environnement a mandaté le Bureau, le 11 juillet 1985, pour qu'il procède à une enquête, afin de bien identifier les enjeux du dossier et de vérifier auprès des différents intervenants les possibilités de conciliation des points de vue.

Le mandat, d'une durée de 30 jours, prenait effet à compter du 11 juillet 1985. Le président du Bureau, M. André Beauchamp, a assumé la responsabilité de l'enquête, assisté de deux analystes du Bureau, MM. Pierre Chevalier et Normand Dupont.

Le rapport

Le rapport d'enquête, remis au ministre le 2 août et mis à la disposition du public le 1er octobre 1985, concluait qu'il restait au ministre, soit d'accorder l'audience, soit de considérer la demande comme étant frivole, soit d'amorcer quelques-unes des actions suggérées par la commission d'enquête. Le rapport de la commission propose six actions, notamment: que le ministère de l'Environnement fasse des démarches auprès de la municipalité du Lac-Simon afin de normaliser la situation douteusement légale du barrage à l'exutoire de ce lac et de déterminer d'une manière plus rigoureuse un plan de gestion adéquat en fonction des multiples usages en amont et en aval; que le ministère de l'Environnement élabore un guide écologique de référence pour la construction de barrages ou de seuils sur des lacs de villégiature; enfin, que le ministère de l'Environnement accélère son échéancier d'intervention auprès de la municipalité du village de Saint-André-Avellin pour la réalisation de travaux d'assainissement.

Les préoccupations exprimées

Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête, un citoyen, pourtant en accord avec les actions suggérées par le document, a réitéré sa demande d'audience publique, à condition que les promoteurs du projet veuillent encore aller de l'avant dans ce dossier. Peu après, la M.R.C. de Papineau demandait la réouverture de l'enquête, pour que la commission interroge les élus de la M.R.C. de Papineau, de Saint-André-Avellin village, de Ripon canton et de Ripon village.

Au 31 mars 1986, le dossier demeurait en suspens.

3.2.4 Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (lac Robertson)

La commission d'enquête et d'audience responsable de ce dossier a exécuté la majeure partie de son mandat au cours de l'exercice financier 1984-1985. Cependant, la commission a remis son rapport au ministre de l'Environnement le 8 mai 1985: ce rapport a été rendu public le 2 juillet 1985.

Le rapport

Dans son rapport, la commission juge qu'il n'y a pas d'urgence d'intervenir et que, en conséquence, il est souhaitable de vérifier l'importance de la croissance de la demande. Elle considère aussi qu'il est possible de remplir des conditions essentielles avant de mettre en oeuvre le projet, soit: compléter l'étude d'impact environnemental, mieux identifier les impacts sur les communautés humaines et mieux définir les mesures de mitigation et de compensation.

De plus, la commission estime que le projet de centrale pourrait être autorisé en principe, mais que les modifications et les conditions contenues dans le décret gouvernemental ne pourraient être fixées qu'après la réalisation de travaux qui seraient confiés à deux comités *ad hoc*, l'un relevant du ministère de l'Énergie et des Ressources et l'autre, du ministère de l'Environnement.

Au 31 mars 1986, aucune décision n'avait été rendue dans ce dossier.

3.2.5 Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

La commission d'enquête et d'audience responsable de ce dossier a elle aussi rempli la plus grande partie de son mandat durant l'exercice financier 1984-1985. Toutefois, elle a remis son rapport au ministre de l'Environnement le 9 mai 1985: ce rapport a été rendu public le 30 mai 1985.

Le rapport

Le rapport de la commission suggère une baisse de niveau du lac à 16 pieds maximum à l'année, avec des dépassements permis jusqu'à 17,5 pieds, pendant quelques jours en mai et en juin. De plus, une contrainte de 14 pieds minimum devrait être respectée 80 % du temps en juillet et en août. Ce mode de gestion réduit l'érosion de 41 % par rapport à la gestion proposée par Alcan, tout en respectant l'autonomie énergétique de la compagnie pour sa production d'aluminium, et stabilise une partie des berges pour 5 à 20 ans selon les secteurs. En outre, le rapport souligne que le Gouvernement devrait mettre sur pied une commission qui favoriserait la rencontre des divers

gestionnaires et usagers du lac lors de la préparation du programme annuel de gestion.

Au 31 mars 1986, aucune décision n'avait été rendue dans ce dossier.

3.2.6 Projet de l'île aux Grues, l'électricité par lignes sous-fluviales

Hydro-Québec proposait d'assurer l'alimentation en énergie de l'île aux Grues en remplaçant la centrale actuelle alimentée au carburant diesel par deux câbles sous-fluviaux de 25 kV chacun partant de la rive sud du Saint-Laurent (Cap-Saint-Ignace). Chaque ligne, d'une longueur d'environ 5 000 m, serait enfouie dans une tranchée d'au moins 2,5 m de profondeur sur 0,2 m de largeur. Sur les battures, on prévoyait une tranchée d'environ 2 m de profondeur sur 1,2 m de largeur.

Le rapport

La commission d'enquête responsable de ce dossier a remis son rapport au ministre de l'Environnement le 15 avril 1985: le rapport a été rendu public 60 jours plus tard.

Dans son rapport, la commission considère que la solution la plus respectueuse de la dynamique sociale et des rôles institutionnels dans la gestion locale des conflits d'aménagement consiste à faire émerger les tracés de chaque côté du quai et faire en sorte que leurs points limites correspondent à l'ouest, à la fin de la ligne électrique actuelle (située entre le tracé 3 et le quai) et, à l'est, au point d'arrivée du tracé 4.

L'autorisation

Le Conseil des ministres a autorisé le projet le 28 août 1985 sous cinq conditions, notamment: qu'il n'y ait pas de coupe d'arbres, à moins qu'ils ne présentent un état de détérioration naturelle qui soit dangereux pour les fils conducteurs et qu'un reboisement soit réalisé dans l'emprise là où il y aura coupe d'arbres.

3.3 Autres activités

Le Bureau ayant pour fonction première d'assurer la phase de participation du public à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, ses activités doivent aussi normalement contribuer au maintien et à l'amélioration des techniques et des modalités de participation du public à la gestion de l'environnement.

Dans cet esprit, le Bureau s'associe à des travaux et à des rencontres qui touchent le domaine de l'environnement, surtout pour ce qui est de la consultation des citoyens. Le Bureau procède aussi à des démarches ponctuelles ou régulières de communication.

3.3.1 Études

Au chapitre des études, le Bureau a préparé et transmis au ministre de l'Environnement un document de travail intitulé *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et la gestion des conflits — Bilan et perspectives*. Cette étude a pour objectif de mettre en lumière les principaux paramètres de la mission du Bureau et sa contribution à la gestion des conflits environnementaux. Le document dégage du bilan des interventions du Bureau des perspectives de développement et propose des avenues possibles d'action.

Le Bureau a aussi présenté au ministre de l'Environnement un *Mémoire sur le rapport de conjoncture en matière de recherche et de développement dans le secteur de l'environnement au Québec: Valoriser le futur*. Le mémoire du Bureau formule des observations et fait des suggestions sur quelques points précis.

Deux autres études du Bureau sont en préparation. D'abord il y a un rapport de recherche commandé par le Bureau à l'Institut d'urbanisme de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Le Bureau a demandé à l'institution de lui fournir un bilan et une étude comparative des procédures d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux.

L'autre étude, commandée à l'Institut national de recherche scientifique (I.N.R.S.-Urbanisation) doit porter sur la comptabilisation des coûts en environnement.

3.3.2 Rencontres

Au chapitre des rencontres, le Bureau a organisé le 19 février une séance de travail avec les intervenants de 11 ministères impliqués dans la concertation sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. En plus de recueillir de l'information quant à la démarche des ministères lors du processus de concertation interministérielle, cette rencontre a aussi permis de mieux faire connaître le rôle du Bureau et d'identifier des moyens ou modalités pour améliorer le processus.

Le Bureau a en outre été actif à l'occasion du congrès annuel de l'Association des biologistes du Québec, en novembre 1985. À cette occasion, le président du Bureau, M. André Beauchamp, a présenté une conférence portant sur les substances toxiques et la consultation du public. Il en a été ainsi également lors de la réunion des conseils de l'environnement, en octobre 1985, alors que le président a expliqué aux participants le rôle du Bureau dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Le Bureau a aussi été présent à la septième réunion du Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale, en octobre 1985.

À la suite de demandes venant des milieux universitaires, le commissaire Luc Ouimet a présenté à plusieurs occasions des exposés sur les mandats et fonctions du Bureau, dans le cadre de cours en sciences biologiques, en géographie et en urbanisme. Deux analystes du Bureau, MM. Yves LeBlanc et Normand Dupont, ont aussi fourni des renseignements sur le Bureau dans le cadre notamment de cours de sciences politiques, de biologie et de sociologie.

3.3.3 Démarches de communications

Au chapitre des travaux de communications, le Bureau a publié en 1985-1986, six numéros de son *Bulletin d'information*, qui traite notamment de ses activités et du cheminement des projets soumis à la procédure de consultation publique. Le *Bulletin* permet à quelque 700 lecteurs et lectrices de suivre le déroulement complet de la phase de participation du public, depuis le début d'une période d'information, jusqu'au décret régissant les modalités environnementales de réalisation d'un projet. Un questionnaire adressé aux lecteurs du *Bulletin* a notamment confirmé leur intérêt pour ce périodique qui constitue, selon eux, un élément essentiel de communication avec le Bureau.

En 1985-1986, le Bureau s'est donné deux autres instruments de renseignements destinés directement au public touché par les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Il s'agit d'abord d'un dépliant intitulé *Pour influencer une décision environnementale*, qui explique ce qu'un citoyen peut faire pour se renseigner et intervenir durant la phase de participation du public. L'autre instrument est une affichette qui sert localement à attirer l'attention des gens sur les documents mis à leur disposition lors de périodes d'information dans le cas de projets spécifiques.

Enfin, le Bureau a amélioré la diffusion de renseignements audiovisuels au sujet des audiences publiques par le biais d'une entente de distribution avec le ministère des Communications.

Annexe

Publications du Bureau

A — Rapports d'enquête et d'audience

1. *Rapport d'enquête sur les projets de gazoduc Québec–Atlantique*, novembre 1979.
2. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Réservoir des Quinze — Grand Lac Victoria*, janvier 1980.
3. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Réseau de transport la Grande — Tronçon La Vérendrye — Duvernay*, mars 1980.
4. *Transcription des audiences publiques sur les projets de Trans-Canada Pipe-Lines à Pointe de la Martinière et à Pointe-Noire*, juillet 1980.
5. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de terminal méthanier à Gros Cacouna*, mars 1981.
6. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet d'usine Stablex*, mai 1981.
7. *Rapport d'enquête — Projet de Centrale Delaney — Rang Petit-Saguenay et site de villégiature du lac Alain*, novembre 1981.
8. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet d'ouvrage de contrôle sur la rivière des Mille Iles*, décembre 1981.
9. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de quai pour fins récréatives et déversement occasionnel de neige (Montréal)*, juin 1982.
10. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de remplacement de l'évacuateur de crue de la centrale Rivière-des-Prairies*, décembre 1982.
11. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette*, avril 1983.
12. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Programme de dragage (1983-1984) de la rivière Saint-Maurice par la C.I.P. inc. à Trois-Rivières*, janvier 1983.
13. *Rapport d'audience publique — Pulvérisations aériennes de phytocides en milieu forestier (1983-1984)*, septembre 1983.
14. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Poste des Cantons, lignes Nicolet — Des Cantons et Des Cantons — Nouvelle-Angleterre*, octobre 1983.
15. *Rapport d'enquête — Gestion des eaux du lac Noir*, mars 1984.
16. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de remblayage dans la plaine d'inondation de la rivière Godefroy en vue du développement domiciliaire Parent et Désilets à Bécancour*, décembre 1984.
17. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (1985-1989)*, décembre 1984.
18. *Rapport d'enquête — Projet de contournement de la ville de Saint-Georges-de-Beauce (route 204)*, janvier 1985.
19. *Rapport d'enquête — Route 117, section lac Gabbro au lac Vipère*, janvier 1985.
20. *Rapport d'enquête — Projet de l'Île-aux-Grues, l'électricité par lignes sous-fluviales*, avril 1985.
21. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (lac Robertson)*, mai 1985.
22. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean*, mai 1985.
23. *Rapport d'enquête — Projet de construction d'un barrage à la décharge du lac Simonet*, août 1985.
24. *Rapport d'enquête et d'audience publique — Projet d'assainissement des eaux de la Rive-Sud de Montréal; construction de l'intercepteur régional, tonçon de Longueuil*, août 1985.

B — Divers

1. *Rapport annuel 1980-1981*, 45 p.
2. *Procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* préparée en collaboration avec le Service d'analyse des études d'impact du ministère de l'Environnement, février 1982, 52 p.
3. *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, mai 1982, 31 p.
4. *Guide de réalisation — Le résumé vulgarisé de l'étude d'impact*, septembre 1982, 7 p.
5. *L'étude d'impact environnemental et la participation du public*, novembre 1982, 19 p.
6. *Rapport annuel 1981-1982*, 38 p.

7. *L'analyse coûts-avantages: un outil contesté dans le domaine de l'environnement*, 1984, 29 p. Document préparé par M. Jean-Pierre Reveret.
8. *Analyse de risque pour la santé et la sécurité publique — exposé sommaire des principes et des méthodes*, mars 1984, 68 p. et bibliographie. Étude réalisée par André Marsan et associés.
9. *Appréciation du risque en santé publique — Revue de quelques principes et méthodes*, avril 1984, 91 pages. Étude réalisée par le Département de santé communautaire du Centre hospitalier régional de Rimouski.
10. *Rapport annuel 1982-1983*, 25 p.
11. *Rapport annuel 1983-1984*, 21 p.
12. *Rapport annuel 1984-1985*, 30 p.
13. *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et la gestion des conflits — Bilan et perspectives*, 30 p.
14. *Mémoire sur le rapport de conjoncture en matière de recherche et de développement dans le secteur de l'environnement au Québec: Valoriser le futur*, janvier 1986, 16 p.
15. *Pour influencer une décision environnementale*, dépliant.